



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Corcoué-sur-Logne, dûment convoqué le quinze février deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux :

**Etaient présents** : Mesdames Flora BARTEAU, Emmanuelle BONNAMY, Nathalie GUIHARD, Corinne LOISEAU, Nathalie LORIEAU, Céline NOUVEAU, Marie-Jo OREVE, Gwénaëlle TRIBALLEAU, Clara VIANA et Messieurs Marc AUZANNEAU, Michel BROSSARD, Sylvain DAVID, Olivier GRELIER, Gaël MENANTEAU, Éric MOIRAUD, Claude NAUD, Nathanaël RENAUD, Alban SAUVAGET et Thierry VOINEAU.

**Nombre de membres en exercice** : 19

**Nombre de membres présents** : 19

**Nombre de votants** : 19

Monsieur le Maire déclare que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant remplie, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

***Conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry VOINEAU est désigné secrétaire de séance.***

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2022.

### **GESTION COMMUNALE**

➤ **Arrivée de la nouvelle directrice générale des services communaux - information**

Dans le cadre du départ de Véronique GROLLEAU vers d'autres projets professionnels, une procédure de recrutement a été lancée pour pourvoir au poste de Directrice Générale des services de la commune.

A l'issue de la procédure, la candidature de Mélanie SAUNIER a été retenue. Cette dernière a rejoint l'équipe le 1<sup>er</sup> février 2022.

Monsieur le Maire précise que sur 10 candidats, 3 ont été reçus par Monsieur le Maire et Sylvain DAVID, puis 2 d'entre eux ont été reçus par le bureau municipal.

Mélanie se présente : juriste de formation, 13 ans en qualité de Directrice générale des services dans des collectivités en Vendée de taille similaire à celle de Corcoué, formée personnellement en Communication Non Violente et certifiée en permaculture. Elle a choisi de candidater à Corcoué souhaitant œuvrer pour des valeurs qu'elle partage avec l'équipe municipale.

Mélanie actuellement en disponibilité a proposé de conclure un contrat à durée déterminée pour 2 mois. A l'issue de cette « période d'essai », une intégration sera envisagée.

**20h30 : Arrivée d'Éric MOIRAUD et de Nathalie LORIEAU.**

➤ **Déménagement pour travaux de la Mairie à la salle Bagatelle - information**

Etat d'avancement concernant les devis du déménagement, les dates prévisionnelles des interventions des entreprises et de la date de déménagement.

Une grande salle, suite au cloisonnement, va accueillir un bureau de vote et les mariages.

Il y aura 2 entrées : une pour le public, une pour le personnel. Des bureaux ont été définis mais ne sont pas affectés pour l'instant.

Il est nécessaire d'effectuer des travaux préalables au déménagement : cloisons, chauffage, plafonds, réseaux à réinstaller (électricité, informatique).

Début des travaux mi-mars pour une fin des travaux mi-avril et un déménagement à suivre.

Les devis ont été faits dans l'idée de récupérer au maximum les investissements effectués lors de la réimplantation de la mairie, d'aménagement de la salle Bagatelle ou d'autres salles existantes.

Il faut penser qu'il y aura du matériel à revenir mais pour l'instant pas de devis pour l'emménagement.

Quelques jeunes ont pu participer quelques heures à des travaux de classement et de rangement. Ils ont été indemnisés et très efficaces : bonne expérience à reproduire ?

Voir pour intégrer cette dépense dans les demandes d'aides pour les travaux de réhabilitation de la mairie.

Remerciements de l'implication du nouveau directeur des services techniques.

Les élus prennent acte du coût de l'opération et autorisent Monsieur le Maire à engager les devis.

Pour information, la date de remise des offres pour l'extension et la restructuration des services administratifs est fixée au 04/04/2022 à 12h. Les travaux commenceraient juin-juillet.

➤ **Organisation des élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022)- information**

Le Maire rappelle que la tenue des bureaux de vote fait partie des missions des élus.

Pour ne pas perturber les électeurs, un bureau est conservé à la salle Bagatelle

Les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril tandis que les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin 2022.

Les élus sont invités, pendant la séance, à faire connaître leurs disponibilités sur ces dates afin que les services puissent préparer la composition des bureaux de vote.

Au regard de la date prévisionnelle d'intervention des entreprises, le bureau de vote n°2 (correspondant aux bourgs) sera déplacé à la salle de motricité pour les 4 dates. Le bureau de vote n°1 (correspondant aux lieux-dits), aussi bureau centralisateur, sera maintenu à la salle de la Bagatelle.

Une information sera faite aux électeurs par courrier lors de l'envoi de leur carte électorale.

Afin de communiquer plus largement, une communication sera aussi réalisée dans le bulletin d'informations communales, sur le site internet et par affichage à la Mairie.

## Finances – BUDGET 2022 - subventions aux associations – délibération n°2022\_02\_14

M. Claude NAUD, rapporteur, expose

Considérant les demandes de subventions faites par les associations,

Considérant les propositions des commissions concernées ainsi que de la commission finances,

Considérant le tableau annexé,

Le récapitulatif des demandes et attributions de subventions 2022 s'établit comme suit :

	Montant subventions 2021	Montant subventions 2022	Evolution 2021/2022	Part dans les subventions totales 2022
Autres associations	100 €	-	☹☹☹ 100 %	0 %
Affaires scolaires	3 472 €	5 739 €	☺☺☺ 65%	13.31 %
Culture et loisirs*	9 650 €	5 850 €	☹☹ 39%	13.57 %
Environnement dont CPIE	29 306 €	20 568 €	☹☹ 30%	47.70 %
Solidarités	3 480 €	3 425 €	☹ 2%	7.94 %
Sports	6 860 €	7 540 €	☺ 10%	17.48%
<b>TOTAL TOUS SECTEURS</b>	<b>52 968 €</b>	<b>43 122 €</b>	<b>☹☹ 19%</b>	<b>100 %</b>

Il est rappelé le principe selon lequel la Commune de Corcoué-sur-Logne n'accorde pas d'aides de fonctionnement aux associations subventionnées par la Communauté de Communes.

Il est précisé que toutes les associations ont été entendues et que les élus sont très attentifs à être en renfort pour celles en difficulté.

Les associations autour de la petite enfance n'étant plus actives, aucune subvention n'a été sollicitée et toutes les actions de parentalité sont désormais conduites par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

**D'ATTRIBUER** aux associations les subventions dont les montants sont présentés dans le tableau en annexe,

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal -section de fonctionnement – chapitre 65 – article 6574,

**D'AUTORISER Monsieur le Maire** à signer tous documents relatifs au versement de ces subventions.

### Personnel Communal : modalités de versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Sujet reporté à une prochaine réunion de Conseil Municipal.

### **ESPACE RURAL**

Plan France relance vélo - Appel à projets « Aménagements cyclables Pays de la Loire » : dépôt d'un dossier pour l'aménagement rue de la Normandière et rue du Stade – délibération n°2022\_02\_15

M. Claude NAUD, rapporteur, expose,

Considérant que la DREAL Pays de la Loire a lancé le 15 novembre 2021 un appel à projets intitulé « Aménagements cyclables Pays de la Loire » dont la date butoir de dépôt des dossiers est fixée au 28 février 2022 ;

Considérant le projet définitif d'aménagement cyclable et de sécurité des rues de la Normandière et du Stade et l'estimation chiffrée par le maître d'œuvre de l'opération ;

Considérant que deux catégories de projets sont éligibles : les projets de type « itinéraire sécurisé » permettant de relier des pôles générateurs de déplacements à moins de 15 km de distance et les projets de type « discontinuité » concernant les ouvrages d'art et points noirs de sécurité ;

Considérant que la qualité des aménagements cyclables sera primordiale pour encourager de nouveaux usagers à emprunter les itinéraires cyclables et en conséquence tout projet devra respecter les recommandations techniques du Cerema ;

Considérant que l'aide demandé ne peut être inférieure à 50 000 € par projet et que le taux d'aide apporté par projet sera de 20% maximum des coûts afférents au projet cyclable ;

Considérant le plan de financement de l'opération ci-dessous ;

DEPENSES		RECETTES	
Aménagement cycle et sécurité Rue de la Normandière	231 939.75€	Conseil Départemental de Loire-Atlantique	209 096.00
Aménagement cycle et sécurité Rue du Stade	285 736.50€	DREAL- Plan France Relance Vélo (20%)	103 535.25
		Sous-Total Aides sollicitées	312 361.25
		Commune	205 045.00
<b>TOTAL</b>	<b>517 676.25€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>517 676.25</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

**DE DEPOSER** le projet d'aménagement cyclable et de sécurité pour les rues de la Normandière et du Stade ;

**DE VALIDER** le plan de financement ci-dessus exposé ;

**ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

[Rue de la Normandière : proposition d'acquisition des parcelles cadastrées section OM n° 1762 et n°1763 – délibération n°2022\\_02\\_16](#)

M. Alban SAUVAGET, rapporteur, expose,

Que les parcelles cadastrées section M n° 1762 et 1763 sont régulièrement utilisées pour du stationnement malgré leur statut de propriété privée.

Actuellement, l'entreprise en charge des travaux d'aménagement de la Rue du Stade et de celle de la Normandière sollicite la possibilité d'y installer sa base de vie ainsi que du stockage.

Dans ces circonstances, Monsieur le Maire a pris attache auprès de la propriétaire afin de l'informer de l'intérêt de la collectivité de se porter acquéreur des parcelles concernées dans le cadre de l'aménagement du site qui consisterait en un ensemble plus rationnel de stationnement et un espace paysager de type « espace de rencontres » d'autant que cet espace était un lieu de rassemblement pour les battages, selon les informations recueillies auprès de l'actuelle propriétaire.

Les parcelles en question représentent une surface, au regard du cadastre, d'environ 160 m<sup>2</sup>.

Il est précisé que les parcelles en question, bien que classées en zone UB au plan local d'urbanisme, sont par leur configuration difficilement constructibles. Elles ont une valeur supérieure au prix du m<sup>2</sup> non constructible mais inférieure au prix du marché urbain.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

**DE SE PORTER** acquéreur, dans l'intérêt de la commune, des parcelles cadastrées section M n°1762 et 1763 ;

**DE SOLLICITER** un géomètre afin de définir précisément la surface à acquérir ;

**DE FIXER** le prix d'acquisition à 8€/m<sup>2</sup> étant précisé que le montant total de l'ensemble des parcelles sera arrêté quand le bornage aura défini la surface exacte à acquérir ;

**DE DIRE** que les frais de bornage et notariés sont à la charge de la commune ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions.

### **CULTURES ET SPORTS**

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique – Mise en réseau des bibliothèques : Prise en charge du poste de chargé de mission – délibération n°2022\_02\_17

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique en date du 15 décembre 2021 portant sur la prise en charge du poste de chargé de mission pour la mise en réseau des bibliothèques ;

Madame Nathalie GUIHARD, rapporteuse, expose,

Suite au recrutement pour 18 mois, d'un chargé de projet pour la mise en réseau des bibliothèques, la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique a relancé la démarche en septembre 2021.

Elle vise, dans un premier temps, à acquérir un logiciel et un portail internet commun aux neuf bibliothèques du territoire et à proposer des animations communes.

Un travail d'harmonisation va être mené, une carte unique sera mise en place et une navette documentaire permettra aux collections de circuler à la fin de l'année 2022.

Afin de financer une partie du poste de chargé de projet pour la mise en réseau des bibliothèques, la communauté de communes, sur proposition de la commission Culture intercommunale, a décidé de solliciter les communes membres. Conformément au projet de convention joint, la part de financement (9 000€) reviendrait aux communes, part calculée sur un montant de 0.39 € par habitant pour l'ensemble du poste.

Pour Corcoué-sur-Logne, étant précisé que la population municipale prise en compte est celle au 1<sup>er</sup> janvier 2019 soit 2873 habitants, la participation totale à prévoir est de 1 120€.

L'appel de cette participation aurait lieu en 2 temps soit 622.22€ pour les dix premiers mois (septembre 2021 à juin 2022) et 497.78 pour les 8 mois restants (juillet 2022 à février 2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de convention (joint en annexe) fixant les modalités de prise en charge du poste de chargé de mise en réseau des bibliothèques ;
- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

➤ **Bibliothèque : évolution possible et présentation des enjeux - information**

Madame Nathalie GUIHARD, rapporteuse, expose,

Dans le prolongement de la mise en réseau des bibliothèques, la Communauté de Communes a informé les élus communautaires que les organismes potentiellement financeurs, tels que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique (BDLA), ont des recommandations en termes de gestion de politique publique de la lecture.

La référence de typologies de bibliothèques du Ministère de la Culture, dans notre cas comme il n'y a pas de demande de subvention en vue de construction d'une bibliothèque, ne constitue qu'une recommandation en termes de développement du service public de la lecture.

Il est précisé qu'une telle politique publique reste compatible avec une gouvernance associative.

L'acquisition des livres peut être faite directement par la commune. Une ligne budgétaire dédiée est alors inscrite au budget primitif 2022.

Pour information, à ce jour, l'association consacre 1,10€ par habitant à l'acquisition des livres. Il est proposé de maintenir ce niveau d'engagement.

L'association « La place aux livres » continue à faire le choix des livres, à organiser et assurer les temps d'accueil du public et à recevoir une subvention de la commune pour l'action culturelle.

Au regard des discussions engagées au niveau intercommunal, le principe de gratuité des prêts a été proposé à chaque commune membre.

C'est un positionnement politique fort de proposer la gratuité de l'accès aux livres.

L'idée est d'en débattre ce soir pour connaître l'avis des élus et d'anticiper ainsi les étapes suivantes.

Monsieur le Maire indique qu'il faut être vigilant à une baisse d'enthousiasme et d'actions de la part des bénévoles, comme le montrent souvent les expériences d'étatisation, de municipalisation de services.

Nathalie GUIHARD précise que si la gratuité se fait, ce sera probablement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour l'instant, au niveau intercommunal, il n'existe pas de politique d'achats commune. Toutefois, chaque bibliothèque du territoire est complémentaire et riche de ses expériences. L'idée actuellement est d'amorcer un le travail ensemble avec un reliant l'existant.

La différence financière pour la commune de Corcoué est, qu'au lieu de supporter aujourd'hui 4 000€ de subvention, il y aura le delta de 1500 à 1800€ de frais de fonctionnement de la bibliothèque à supporter par la collectivité.

La réflexion va mûrir, va continuer.

### SOLIDARITES

Solidarités – accès aux droits : demande d'habilitation au dispositif Aidants Connect – délibération n°2022\_02\_18

M. Marc AUZANNEAU, rapporteur expose,

La commune de Corcoué-sur-Logne souhaite répondre à l'évolution des besoins de sa population.

L'accompagnement aux démarches dématérialisées et l'accès au numérique permet aux habitant.e.s d'accéder à leurs droits.

Les élu.e.s du mandat 2020-2026 se sont engagés à « garantir la dignité et l'autonomie des personnes, notamment des plus âgées et des plus fragiles par des actions personnalisées de proximité ». Cela s'est traduit par la création d'un poste de conseiller délégué à l'inclusion numérique.

Il est proposé de solliciter l'habilitation Aidants Connect qui garantit :

- Un accompagnement de proximité dans la réalisation des démarches administratives dématérialisées
- Une démarche sécurisée par un mandat signé entre l'aidant et l'utilisateur
- Une formation permettant aux aidants d'avoir les compétences d'accompagnement dans les démarches

Le service Espace de Vie Sociale et le CCAS seront en charge d'Aidants Connect. Le CCAS délibérera à son tour lors de sa prochaine réunion.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il est d'accord pour lancer l'expérimentation et pour en faire l'évaluation en fin d'année. Si l'expérience est probante, il pourra être envisagé de porter la démarche au niveau intercommunal.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'habilitation juridique au dispositif Aidants Connect ;
- **ET L'AUTORISE** à signer tous les documents relatifs à ces démarches.

### EDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE-ALIMENTATION-SANTE

#### ➤ Label « Egalité/Diversité » : Appel à projet « fonds d'égalité professionnelle » - information

Le dossier d'AAP « Fonds d'égalité professionnelle » est un dossier déposé par Nantes Métropole qui en est le porteur dont l'objectif est de mettre en œuvre un accompagnement et une formation sur la thématique « Agir contre les agissements sexistes, le harcèlement sexuel et les violences sexuelles au travail ».

L'idée est de mettre en place 4 journées de formation pour 15-20 personnes à chaque fois (cadres, représentants du personnel, acteurs RH et professionnels de la santé et de la prévention) autour de cette thématique :

- Une journée pour les agents de Nantes métropole
- Une journée pour les agents de Nantes université
- Une journée pour les agents de la mairie de Corcoué sur Logne et des CH Daumézon et Bel Air
- Une journée interministérielle, qui réunira un échantillon de personnes des 3 premières journées

Le coût de l'action est de 19 600 euros au total, repartis de la façon suivante : 9800 euros de financement (au minimum) au titre du « Fonds d'égalité professionnelle », 30% à la charge de Nantes Université, 30% pour Nantes métropole, 20% pour le SGAR et 20% restants à la charge de la Mairie de Corcoué, du Centre Hospitalier Georges Daumézon et du Centre Hospitalier de Bel Air.

En conséquence, cela représente un total pour la Mairie de Corcoué de 490 euros, pour une journée pour 5 agents et un total pour les CH Daumézon et Bel Air de 1470 euros pour une journée pour 15 agents.

Ces coûts comprennent :

- La conception des outils de mesure et d'accompagnement
- Le diagnostic pour chaque structure
- La conception des contenus pédagogiques de formation
- L'évaluation de l'impact des formations

Les formations auront lieu entre Avril et Novembre 2022 (sous condition d'avoir des fonds via l'AAP).

Claude NAUD, Maire




La séance est levée à 22h30.

Thierry VOINEAU, secrétaire de séance



